

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 7	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 35  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 12 septembre 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-6 :

**Soutien au Centre Pierre Janet - Centre Universitaire de Psychothérapie de Metz initié par le laboratoire APEMAC-Metz de l'Université de Lorraine.**

Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du 2 novembre 2015 relative au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et sa convention de déclinaison territoriale fixant notamment les projets prioritaires soutenus par Metz Métropole sur le volet Enseignement Supérieur Recherche au nombre desquels figure le Centre de Psychothérapie Pierre Janet,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 et votant notamment une Autorisation de Programme de 6,415 M € sur ce même volet Enseignement Supérieur Recherche du CPER 2015-2020,

VU le Budget Primitif 2016,

CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur et la Recherche constituent un vecteur fort du développement économique de Metz Métropole et du renforcement de sa compétitivité,

CONSIDERANT que par son partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur sur son territoire, Metz Métropole entend contribuer à l'attractivité et au développement de son territoire,

CONSIDERANT que le Centre Universitaire de Psychothérapie – Centre Pierre Janet – de l'Université de Lorraine répond à des enjeux de formation et de recherche innovants en Europe, qu'il est vecteur d'excellence, d'attractivité et de rayonnement pour le site messin d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation,

DECIDE de soutenir le projet sur la période 2016 - 2020 pour un montant de 450 000 € répartis comme suit :

- 265 000 € en subvention d'investissement au titre du CPER 2015-2020 dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante,
- 185 000 € en subvention de fonctionnement en fonction d'un échéancier annuel qui sera établi sur la période 2016-2020 selon les disponibilités financières de Metz Métropole et sous réserve du vote annuel de la subvention par le Bureau,

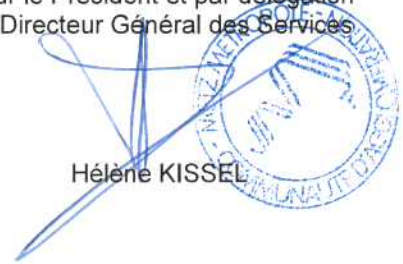
DECIDE d'attribuer, dans ce cadre, une subvention de 37 000 € en fonctionnement à l'Université de Lorraine pour le Centre Pierre Janet au titre du budget 2016,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention se rapportant à ce projet ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant,  
AFFECTE l'Autorisation de Programme 16CTES02 du CPER 2015-2020 ouverte au Budget Primitif 2016 pour un montant de 6 415 000 € de la façon suivante :

<b>AP 16CTES02 - CPER 2015-2020</b>	<b>6 415 000 €</b>
Montant déjà affecté	0 €
Affectation Projet "Centre Pierre Janet"	265 000 €
Affectation demandée totale	265 000 €
Montant disponible pour affectation future	6 150 000 €

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 septembre 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Convention annuelle d'objectifs 2016 entre le Conseil Départemental de la Moselle et MM pour la CRR. Annexe : Convention.	1 1	
<b>Point 2</b> – Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole – Fixation du prix de vente de nouveaux produits dérivés à la boutique du Musée. Annexe : Tableau récapitulatif.	1 1	
<b>Point 3</b> – Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole – Aménagement d'un nouvel accueil : attribution des marchés de travaux-Phase 2 et affectation du solde de l'opération.	1	
<b>Point 4</b> – Affectation du solde de l'AP "Accessibilité du réseau" dans le cadre du Transport Urbain.	1	
<b>Point 5</b> – Avenant 3 à la convention d'intégration tarifaire entre la Région, MM, la SNCF et la SAEM TMM. Annexe : Convention.	1 1	
<b>Point 6</b> – Soutien au Centre Pierre Janet – Centre Universitaire de Psychothérapie de Metz initié par le laboratoire APEMAC-Metz de l'Université de Lorraine.	1	
<b>Point 7</b> – Soutien au Pôle Entrepreneuriat Etudiant de l'Université de Lorraine et signature d'une convention de partenariat au titre de l'année 2016. Annexe : Convention.	1 1	
<b>Point 8</b> – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour le projet ImpactE. Annexe : Convention.	1 1	
<b>Point 9</b> – Adhésion de MM à Nov@Flux. Annexe : Statuts.	1 1	
<b>Point 10</b> – Club de Metz Technopôle : attribution d'une subvention pour 2016 et signature d'une convention. Annexe : Convention.	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 13 septembre 2016



Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

